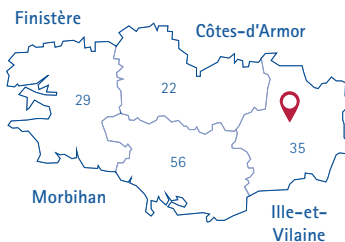


BILAN ANNUEL 2021

Tribunal administratif de Rennes



Éric KOLBERT
Président du tribunal
administratif
de Rennes



Le tribunal administratif de Rennes a atteint, en 2021, un nombre record d'affaires déposées (6 498, contre 5 837 en 2020). Cependant, l'engagement d'un effectif presque complet a permis de juger plus d'affaires (6 660, contre 5 598 en 2020) au point d'en battre son record. Si ces efforts ont permis une légère réduction du nombre de dossiers en instance (6 322 dossiers), il demeure un sujet phare pour l'année à venir, notamment en ce qui concerne le volume de dossiers de plus de deux ans d'ancienneté qui est, quant à lui, en relative augmentation en particulier dans le contentieux de la fonction publique et, dans une moindre mesure, celui de l'urbanisme.

2021 a également été marquée par un afflux inédit d'affaires de référés urgents, touchant

plus particulièrement le contentieux des étrangers (hébergements, demandes de rendez-vous en préfecture) et, en fin d'année, le nouveau contentieux de la suspension des agents du secteur hospitalier ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet. La juridiction s'est, en outre, attachée, en dépit du net ressaut constaté dans le volume des contentieux sociaux (602 dossiers en 2021 contre 530 en 2020), à maintenir à moins d'un an le délai de jugement de ces affaires.

Enfin, le tribunal a poursuivi sa politique de promotion active des nouvelles technologies en encourageant davantage le télétravail ou l'utilisation des outils collaboratifs, et pour les justiciables l'accès aux téléprocédures.

2021 en chiffres



Effectifs de la juridiction

65
personnes dont :

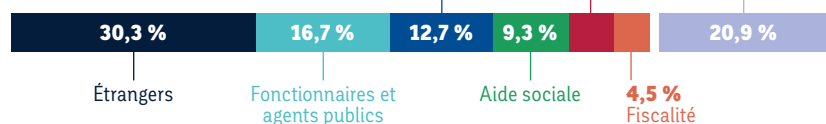
28
magistrats

33
agents de greffe

4
aides à la décision



6 498
affaires enregistrées



6 660
affaires jugées
↑ 18,9 % par rapport à 2020



11 mois et 3 jours
de délai prévisible de jugement
↓ 17,9 % par rapport à 2020



870
dossiers de plus
de 24 mois en stock
↑ 8,34 % par rapport à 2020



819
référés d'urgence